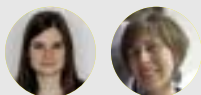


La santé des archivistes au travail



Coordination :

Émilie Fromont et
Aurélié Leroy-Frangeul



Introduction

Quand nous pensons au métier d'archiviste, nos premières idées vont vers le patrimoine, les fonds passionnants que conservent les services d'archives, la communication au public. Mais qu'en est-il de la santé des archivistes au travail ? La notion de santé est régulièrement associée aux risques.

Nous pensons en premier lieu aux risques liés à la manutention et aux troubles musculosquelettiques. Cependant, il existe d'autres risques comme celui de la solitude : celle du travailleur isolé mais également celle de l'unique professionnel formé aux archives dans une structure de milliers de personnes.

À travers ces témoignages et enquête, nous découvrirons ou redécouvrirons des situations déjà connues, des actions de prévention conseillées et réalisées. Nous évoquerons aussi les archives produites dans les services de santé au travail. Et si dans ce numéro nous parlions de nous, de nos conditions de travail, de notre santé physique et mentale ?

En avant pour la thérapie collective !

Présentation de l'enquête sur la santé des archivistes au travail

En mars dernier, le service des Archives municipales de Niort a réalisé une enquête sur la santé des archivistes au travail. Cette enquête diffusée sur le forum de discussion des archivistes du service interministériel des archives de France (SIAF), a récolté 144 réponses dont les résultats ont été communiqués en mai dernier. Dans le cadre de ce numéro spécial sur la santé des archivistes au travail, il nous paraît pertinent de débiter le dossier par une synthèse de ces résultats.

Profil des répondants

La majorité des réponses obtenues proviennent à 56 % de personnes travaillant dans un service d'Archives départementales et pour 31,3 % d'autres institutions. Les services d'archives municipales arrivent en troisième position dans les répondants (38 sur 144). Une donnée pertinente à souligner est que la majorité des répondants ne sont pas responsables de leur service pour 60 %. Les directions n'ont donc pas pris part à ce questionnaire pour diverses raisons (manque de temps, missions déléguées, etc.). La taille des services ayant participé à l'enquête est globalement petite (52 services inférieurs à 5 agents) mais les services de grande taille représentent tout de même une part importante des participants avec plus de 50 % de services comprenant entre 15 et plus de 30 personnes.

« Les archivistes connaissent les risques inhérents à leur métier. »

Sensibilisation aux risques et prévention

68,8 % des répondants estiment que les agents de leur service sont sensibilisés aux risques du métier. Pour autant, 133 personnes interrogées signalent qu'il n'existe pas de formation sur les risques du métier. Les archivistes connaissent donc les risques inhérents à leur métier. Nous pouvons donc avancer l'idée que cette information est connue par l'intermédiaire des formations professionnelles, des collègues, des pratiques quotidiennes et du réseau professionnel. 74,3 % des répondants ont un référent santé dans leur établissement. Cette réponse n'est pas étonnante puisque depuis le 1^{er} juillet 2012, le Code du travail impose à tout employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents afin de s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels et ce qu'importe la taille de son entreprise. Depuis le 31 mars 2022, le Code du travail (article L4644-1) a été plus loin en rendant obligatoire la formation du référent sécurité et qualité de vie en entreprise. Nous aurions donc pu nous attendre à un taux de réponse positif plus élevé pour cet item. Les 25,7 % restants peuvent probablement s'expliquer par un manque d'information et une absence d'identification du référent santé.

En revanche, concernant la présence d'un référent conservation, les réponses sont plus mitigées puisqu'un référent est présent dans 51,4 % des établissements répondants. Ce taux plutôt élevé s'explique par le fait que les personnes interrogées appartiennent majoritairement à des établissements (Archives départementales) dans lesquels des postes dédiés à la conservation existent. Chiffre important : 115 répondants sur 144 sont préoccupés par les risques liés à l'exercice de leur métier.

Risques identifiés et actions mises en place

Les risques chimiques (amiante, acétate de cellulose) sont les risques identifiés comme les plus graves sur la santé des agents pour 60 répondants. Arrivent juste derrière les risques liés à l'environnement de travail pour 42 personnes, puis les risques sociaux et organisationnels liés à des postes de travailleur isolé ou d'accueil du public (29 répondants). Pour ces mêmes répondants, les risques biologiques et ceux portant atteinte à l'intégrité physique arrivent ensuite. Les avis et classement par gravité sont différents en fonction des répondants et de la sensibilité de chacun.

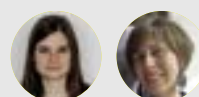
Les risques identifiés comme les plus graves, c'est-à-dire les risques chimiques, sont rarement rencontrés (une fois tous les cinq ans) pour 61 personnes. En revanche, les risques liés à l'environnement de travail et notamment au travail sur ordinateur sont sans surprise rencontrés chaque jour pour 127 répondants. Les risques portant atteinte à l'intégrité physique des agents et les risques sociaux sont également rencontrés chaque jour pour une partie importante des personnes interrogées (respectivement 72 et 51 personnes.)

Selon les risques et les établissements, des solutions ont été mises en place. Il s'agit parfois d'interventions à la source (désamiantage, désinfection, adaptation des rayonnages ou résolution des conflits), de mesures de prévention ou de formation et sensibilisation des agents.

Conclusion

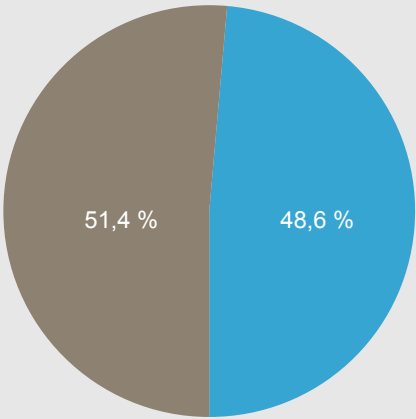
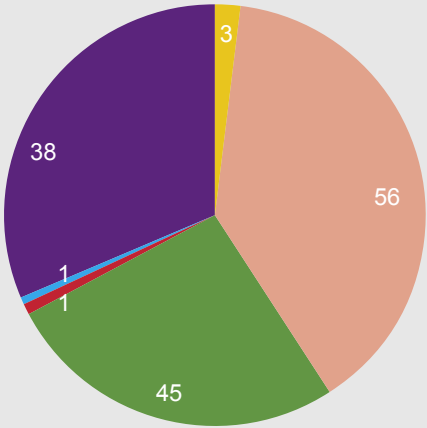
Enfin, 66 % des répondants ne prévoient pas la mise en place de nouvelles actions afin de diminuer les risques pour les agents. Ce chiffre important s'explique probablement par le fait que les personnes interrogées ne sont pas les personnes pouvant agir directement sur ce sujet. Cela peut également se justifier par le manque de moyens. La synthèse ici proposée et les quelques interprétations réalisées sont des hypothèses. Vous le verrez, le bilan général de cette enquête (agents sensibilisés mais absence de moyens de prévention ou d'action) se retrouve dans les contributions présentées dans le dossier. Si vous souhaitez obtenir l'ensemble des graphiques et résultats, vous pouvez contacter le service des archives de Niort.

Émilie Fromont
Aurélien Leroy-Frangeul
Coordinatrices de ce dossier



Type de services d'archives dans lequel vous travaillez

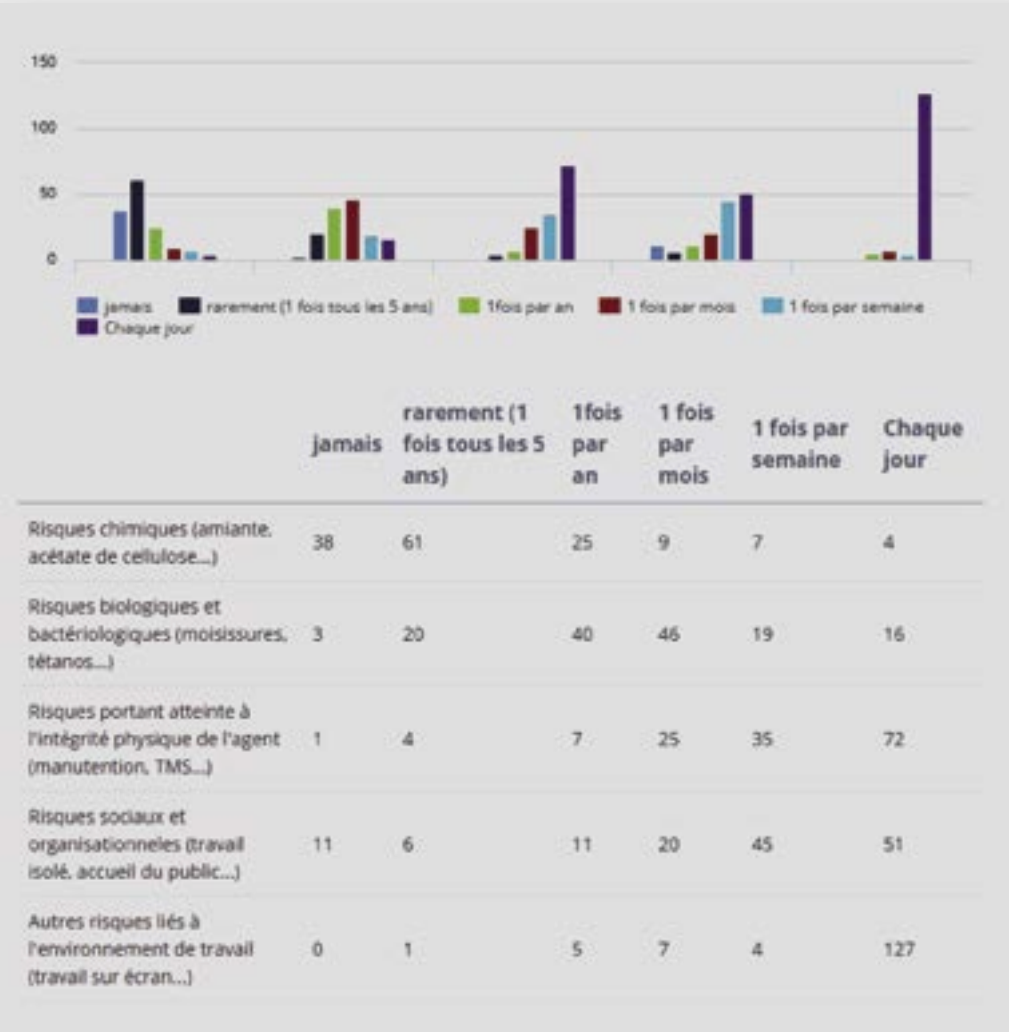
Archives Nationales	3
Archives Départementales	56
Archives Municipales	38
Service Historique de la défense	1
Archives diocésaines	1
Autres institutions publiques	45



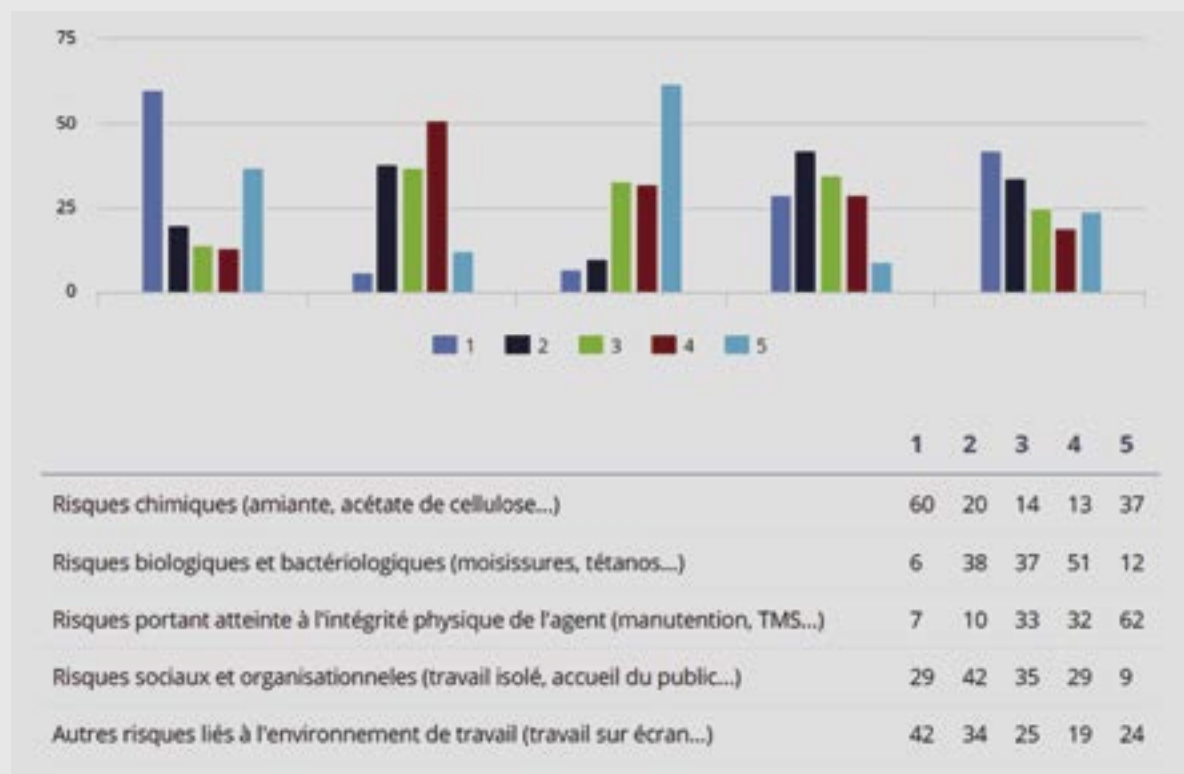
Avez-vous un référent conservation dans votre institution ?

oui	70
non	74

À quelles fréquences rencontrez-vous ces risques ?



Selon vous, classez les risques en fonction de leur gravité sur la santé de l'agent (1 étant la plus faible et 5 étant le plus important)



La prévention du travail de l'archiviste : un exemple de collaboration entre archives et service de santé, sécurité au travail (SST) à Niort

Il s'agit d'une retranscription des échanges à partir d'un entretien collectif réalisé le 3 août 2023.

1. Fonction et parcours professionnel

Céline GUILLOTIN est responsable des Archives municipales de Niort depuis neuf ans et a une formation en histoire puis en archivistique. Elle a occupé différents postes en communes et auprès d'opérateurs déconcentrés de l'État avant d'arriver aux Archives municipales de Niort.

Olwen RICHARD est en licence professionnelle à Angers. Il a effectué un stage en apprentissage à Niort, terminé fin juin. Il occupe désormais un poste d'archiviste à la Ville de Gien, Communauté des Communes Giennoises.

Romain VIGNES est conseiller de prévention des risques professionnels à la ville de Niort. Initialement ingénieur agronome et après un Mastère Spécialisé en Qualité, santé, sécurité et environnement, il a occupé plusieurs postes de préventeur dans le secteur privé.

Marion ARNAUD est responsable du service santé sécurité depuis fin 2019 pour la ville de Niort. Elle a été précédemment conseillère et ingénieure en prévention au sein d'une communauté de communes puis au sein d'un conseil départemental.

2. La genèse du projet de travail sur la santé

Pour Céline Guillotin, il s'agit d'un alignement des planètes.

Le service des archives avait une interrogation sur le traitement des archives contaminées par des moisissures et notamment l'utilisation de l'oxyde d'éthylène. Ce sujet de réflexion a été présenté à Olwen Richard qui devait, dans le cadre de sa formation, réaliser un projet tutoré avec production de livrables. Après concertation, le sujet a été étendu à la santé des archivistes en général.



© freepik.com

3. Déroulement du projet

Après un travail de recherche sur le sujet, l'idée de la réalisation d'une enquête est venue pour avoir un aperçu des pratiques dans les services d'archives. En effet, il existe peu de documentation sur le sujet. Outre la réalisation de l'enquête, le travail a permis la rédaction et la mise à jour de documents à partir du recensement de l'ensemble des risques : document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), fiches consignes, fiches réflexes, fiche de formation, et plan de formation, en collaboration avec le service SST. Le travail a aussi permis de hiérarchiser les solutions à mettre en place. La collaboration avec le service, outre l'accompagnement dans la rédaction des documents réglementaires, a permis d'avoir un regard différent sur nos activités quotidiennes. La suite de ce travail est la présentation du DUERP en Comité Social Territorial (CST) via sa formation spécialisée en santé et sécurité au travail. Pour la réalisation de ce projet, le service SST a été rapidement sollicité pour accompagner le service des archives. Pour le SST, c'est une démarche originale car il est rare que ce soit un service qui soit à l'initiative de ce travail et qui le réalise avec autant d'autonomie. Cela a permis aux collaborateurs du SST de découvrir le métier d'archiviste.

La démarche est allée jusqu'à la réalisation d'une analyse d'environnement concernant le respect de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) pour l'oxyde d'éthylène dans un magasin où régnait une odeur particulière et dans d'autres magasins également. Ce magasin a la particularité de conserver beaucoup de plans datant des années 1970. Le prestataire Apave a mesuré l'exposition à l'oxyde d'éthylène dans un magasin d'archives. Est-ce que malgré l'application d'un protocole lors du traitement des archives à l'oxyde d'éthylène, l'agent est encore exposé quelques années plus tard au produit dans l'air ? Et est-ce que cette exposition dépasse les seuils ? Il y a eu effectivement plusieurs campagnes de désinfection après lesquelles les documents ont été remis dans les différents magasins initiaux.

Afin de réaliser cette étude, un agent a été équipé d'un dispositif qui absorbe l'air. Il est à noter que le service est en attente des résultats : si ceux-ci sont supérieurs au seuil, les conséquences pourront aller jusqu'à l'interdiction d'entrer dans le magasin d'archives et donc l'impossibilité de communiquer les documents aux lecteurs.

4. Quelle communication sur ce travail ?

En termes de communication, le service des archives a réalisé trois vidéos représentant les temps forts de la période d'apprentissage d'Olwen Richard : une première pour présenter le travail réalisé de façon classique et une deuxième vidéo humoristique sur le classement et le conditionnement. Une troisième vidéo humoristique mettait en scène un martin-pêcheur empaillé conservé au sein du service des archives. L'animal empaillé peut dégager du mercure, de l'arsenic, des insecticides.

5. Bilan du travail et plus particulièrement de l'enquête

Pour Olwen Richard, ce travail a été très enrichissant et formateur car il lui a permis de connaître les aspects du métier, et les interlocuteurs sur le sujet au sein de la collectivité.

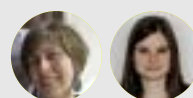
Pour le service des archives, le bilan est également positif puisqu'outre la mise à jour des documents, les agents des archives ont pris conscience du rôle de la protection et de la prévention. Il faut maintenant avoir une suite concrète et très opérationnelle.

Pour le SST, le bilan est très positif : le document unique est complété, l'ensemble du service est proactif sur le sujet de prévention et le service SST est apparu en rôle d'expert. Il a également permis de préconiser et accompagner les agents dans des acquisitions.

Concernant l'enquête dont les résultats sont publiés dans ce dossier, le service a reçu également beaucoup de retours d'expériences.

Enfin, au moment où nous écrivons cette retranscription, les résultats d'analyse d'environnement ont été reçus. Les seuils de VLEP sont respectés. Les agents ne sont pas exposés à des risques et peuvent donc continuer à intervenir au sein des magasins et les archives à être communiquées.

Aurélié Leroy-Frangeul
Émilie Fromont



Mémoire de projet tutoré : La santé des archivistes au travail

Dans le cadre de la licence professionnelle Métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine de l'université d'Angers, j'ai effectué un apprentissage aux Archives municipales de la ville de Niort.

À la fin de mon apprentissage, j'ai réalisé un rapport d'alternance et un mémoire de projet tutoré. Pour ce dernier, le service m'avait proposé de nombreux sujets comme celui de la valorisation ou encore de la santé des archivistes au travail. Ce sujet m'a passionné dès le départ car c'est un thème très intéressant pour comprendre les différentes facettes du métier et aussi les risques auxquels les archivistes peuvent être confrontés. Ainsi, j'ai commencé mon travail en effectuant des recherches, ce qui m'a permis de constater que la littérature professionnelle est peu étoffée dans ce domaine. Pour enrichir ce mémoire, j'ai décidé de réaliser une enquête à destination des services d'archives. J'ai aussi eu la possibilité de me rapprocher du service santé et sécurité au travail de la mairie de Niort.

La problématique de mon mémoire a été la suivante : comment identifier les risques qui ont un impact sur la santé de l'agent travaillant dans un service d'archives et instaurer des outils efficaces de prévention permettant de faire face à ces risques dans le but de les diminuer ?

Il est composé de deux grandes parties. La première partie est dédiée à l'état de l'art, à l'enquête et à la catégorisation des risques. Les risques ont été regroupés en cinq catégories : les risques chimiques (amiante...),

les risques biologiques et bactériologiques (moisissures...), les risques portant atteinte à l'intégrité physique des agents (TMS...), les risques sociaux et organisationnels (travail isolé...), les autres risques liés à l'environnement de travail (bruit...). La deuxième partie présente les risques particuliers rencontrés aux Archives municipales de Niort. Puis, elle s'attarde sur les outils de prévention que j'ai produits dans le cadre de ce mémoire (document unique d'évaluation des risques professionnels, fiches consignes et réflexes, plan de formation, notes).

La santé des archivistes au travail est un sujet qui a tout de suite passionné ma responsable pédagogique de l'université d'Angers. Elle a trouvé ce sujet très pertinent. Elle n'a pas hésité à m'indiquer des sources complémentaires pour m'aider dans la rédaction de ce mémoire. Ce choix de mémoire était un défi car le sujet n'est pas commun pour un archiviste, et il reste peu documenté. Cependant, je suis satisfait d'avoir eu cette première approche un peu différente du métier d'archiviste.



Olwen Richard

Archiviste à la ville de Gien
Communauté des communes Giennoises



La santé des archivistes : un sujet protéiforme

La santé au travail recouvre des situations très variées individuellement ou collectivement et selon les environnements. Archiviste stagiaire dont le mémoire met en jeu ses études et jeune collègue nouvel attaché de conservation ne vivent pas la même chose. Un magasinier n'a pas les mêmes difficultés qu'une personne en présidence de salle ou que des agents effectuant des classements au fond d'un couloir. Une distinction est parfois à faire entre archivistes d'entreprises privées et ceux et celles des services publics d'archives. Les tailles des structures ou le type même de travail jouent un rôle.

Trouver une bouteille d'alcool vide dans une boîte est une expérience que des archivistes peuvent faire. Parfois les souvenirs remontent : un collègue, un gardien, un magasinier avaient la réputation de boire... avec les conséquences graves que cela peut entraîner. Quelles que soient les raisons de cet alcoolisme, alors que l'alcool sur le lieu de travail est interdit, il pose des questions de santé au travail. Les causes de cette maladie peuvent être trouvées dans des schémas psychologiques : solitude et isolement, harcèlement... non directement liés au travail parfois mais pouvant avoir des conséquences de sécurité pour la personne et ses collègues.

Au-delà des anecdotes que nous connaissons tous, la santé au travail des archivistes recouvre autant des aspects de santé mentale que physique, et l'un des premiers touche aux handicaps. Certains de nos collègues souffrent de troubles autistiques, d'autres sont reconnus comme travailleurs handicapés physique. Il existe des possibilités d'adaptation des postes par des outils : chariots, écrans, souris ergonomiques avec des subventions à la clef réduisant les coûts supplémentaires pour l'employeur.

Un tour d'horizon de situations spécifiques

1. Santé physique

Les ports de charges sont inhérents à notre métier. Les difficultés qu'ils engendrent ne sont pas les mêmes à 25 ans et à 60 ans, si l'archiviste est un homme de 30 ans ou une femme enceinte de 35 ans.

La santé visuelle est une question importante pour tous les archivistes. Son acuité s'est accrue avec l'apparition des e-archivistes...

Des pathologies de la sphère ORL peuvent être spécifiques à notre métier, avec l'exposition aux moisissures, aux poussières. Cela peut être accentué avec l'asthme dont les symptômes sont différents selon les saisons et les lieux.

En zone tempérée avec des hivers froids, le lavage fréquent des mains peut entraîner des problèmes dermatologiques. Il en est de même avec le reconditionnement et les trombones et agrafes rouillés. Pensons aussi aux microcoupures par le papier et les boîtes de conditionnement... La prévention contre le tétanos est également importante.



© freepik.com

2. Santé psychique

L'isolement est diversement ressenti selon le profil des individus. Il peut parfois être recherché. Mais, imposé, il est aggravé par l'absence de considération du métier par les employeurs : cela interroge sur la place du service des archives parmi les autres et sur le cliché de l'archiviste solitaire travaillant à l'écart. Dans certaines structures le responsable des archives n'est pas invité aux réunions avec les chefs de service. L'éloignement géographique par rapport à un lieu d'origine, voire à la famille, peuvent aussi être facteur de solitude : être Lorrain à Marseille peut demander un temps d'adaptation. Cet isolement est particulièrement marqué chez les archivistes itinérants.

La solitude peut peser mais le harcèlement dans quelques services aussi. Les situations de harcèlement dans des services d'archives existent et sont parfois liées à des managements toxiques. Cette situation se caractérise aussi en droit du travail.

Ces exemples, ainsi que tous ceux que nous n'avons pu citer, ont des conséquences sanitaires individuelles. Il est important pour la santé mentale d'entretenir des relations professionnelles saines et de confiance. De même, il faut savoir interroger et, le cas échéant, alerter les instances représentatives du personnel.

Luc-André Biarnais

Archiviste chez Dat@rchiv

Xavier Gély,

Archiviste chez Dat@rchiv

Vianney Le Camus

Archiviste chez Dat@rchiv



État gazeux

Lors d'une mission réalisée pour l'un de nos clients, nous avons été amenés à devoir traiter 800 mètres linéaires d'archives. Elles étaient conservées dans un bâtiment rénové et aménagé à cette fin en 2010.

Il accueille au rez-de-chaussée le service archives et les étages sont dédiés à la conservation des archives. Des rayonnages ont été installés et toutes les archives conditionnées en boîte, hormis les grands formats. Enfin, un ménage est très régulièrement fait dans les allées. Ce local présente donc un état tout à fait satisfaisant pour la préservation des archives.

Néanmoins, sur les premières semaines de travail, le binôme d'archivistes qui réalisait la prestation a manifesté une certaine gêne vis-à-vis d'une salle où étaient stockées les archives dites « historiques ». Une odeur d'ammoniac, assez forte, nous a poussé à mettre un simple masque et à travailler en dehors de cette salle. Peu de temps après, nous avons dû manipuler ces archives, ce qui a dégradé un peu plus la situation sur deux aspects. D'une part, nous ramenions dans notre espace de travail sain l'odeur d'ammoniac, toujours gênante, mais surtout, en manipulant les documents, des symptômes sont peu à peu apparus comme les yeux rougis, des gênes respiratoires avec parfois des douleurs à la poitrine, de la toux et enfin des maux de têtes.

Nous avons alerté très rapidement notre entreprise qui, avec l'aide et les conseils des archives départementales, nous a doté d'équipements de protection plus adéquats : gants, masques FFP2, surblouses et lunettes hermétiques. En parallèle, le client a déverrouillé des fenêtres autrefois condamnées afin que l'air puisse mieux circuler. Dans la situation qui est la nôtre, en termes de prévention, il ne faut pas dissocier les équipements de protection individuelle et l'aération, très importante.

Grâce à ces mesures, la situation s'est nettement améliorée. Toutefois, il est compliqué de comprendre la source de ces symptômes. Les archives avaient été anciennement traitées à l'oxyde d'éthylène, un gaz pénétrant ayant pour objectif de traiter les moisissures des documents. Les trois quarts des archives avaient fait l'objet de cette opération. Cependant, c'est un gaz très volatile qui, après plusieurs années, n'est pas censé représenter un risque pour l'homme. À cela s'ajoutent les très nombreux plans présents dans le fonds et traités à l'ammoniac. Nous avons également, au contact de ces archives-là, les symptômes évoqués. D'après un retour

d'expérience, il est possible que l'oxyde d'éthylène réagisse à l'ammoniac.

Il est important, lorsque nous exerçons notre métier, de rester vigilants et alertes sur des éléments qui peuvent avoir de possibles conséquences sur notre santé. Cette vigilance commence par le fait de ne pas sous-estimer l'état de conservation des archives et de déterminer en conséquence de cette approche la façon dont nous devons les traiter.

Enfin, dans notre cas, une question majeure se pose : comment pouvons-nous assurer à la fois la communicabilité de ces archives et la protection des futurs lecteurs ? Il est de notre responsabilité d'aborder à l'avenir cette question avec nos partenaires, d'une part sur le plan moral, évidemment, mais aussi sur la qualité du service qui doit être rendu.



Xavier Gély
Archiviste chez Dat@rchiv

« Un arrière-goût de rouille... »

En collectivités territoriales ou chez des prestataires privés, il m'a été demandé de retirer et si besoin de remplacer tous les éléments métalliques liant les archives entre elles : trombones, agrafes voire petits clous pour les plus anciens documents.

Pour une autorisation d'urbanisme de la Révolution française ou une note interministérielle des années 2000, cette délicate opération répond à deux objectifs : garantir de meilleures conditions de conservation, la rouille dégradant le papier, et éviter aux lecteurs des blessures lors de la consultation des archives.

Ces gestes préventifs ont pourtant des impacts sanitaires certains. Je n'ai pas fait que simplement glisser le trombone pour le retirer, comme avec les archives les plus récentes. Quand il est rouillé, son adhésion directe à la feuille de papier m'oblige à le tordre. Il en va de même avec les crochets des agrafes, à moins de bénéficier des « crocs » d'une ôte-agrafe. Enfin, un grand doigté est nécessaire pour attraper la tête de clou, et un peu de force pour le retirer si la rouille le fait coller au document.

À la fin de cette opération, les mains sont salies par la rouille, d'où leur lavage très fréquent, et présentent quelques coupures. Cela provoque en conséquence leur assèchement, contre lequel un investissement dans des tubes de crèmes hydratantes et cicatrisantes est nécessaire.

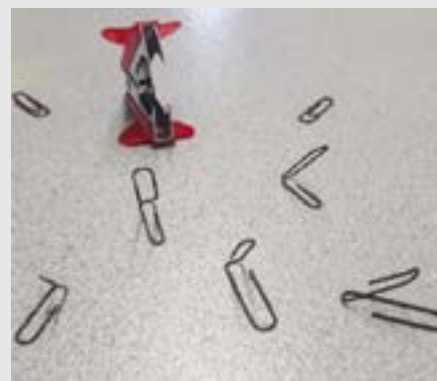
Un autre problème est la poussière issue de la décomposition des métaux rouillés, couvrant le papier et s'ajoutant parfois à la poussière « organique » présente. En conséquence, j'ai pu ressentir les classiques symptômes d'allergie comme l'irritation des yeux et une gêne respiratoire.

Ainsi, l'archiviste s'expose surtout à des problèmes dermatologiques, mais aussi pulmonaires et oculaires dans une moindre mesure. Ce retour d'expérience m'a amené à m'interroger sur la sensibilisation concernant le tétanos, maladie des personnes s'étant

blessées avec des outils rouillés. Il est utile de rappeler que la première injection du vaccin anti-DTP et ses rappels sont obligatoires pour les nourrissons et uniquement recommandés à partir de 6 ans.



Vianney Le Camus
Archiviste chez Dat@rchiv



Ôte-agrales et trombones rouillés © Xavier Gelly

Anecdotes et témoignages

Le service des archives médicales du centre hospitalier de Cornouaille gère actuellement une situation de saturation exceptionnelle ayant des impacts physiques et psychologiques sur les agents.

Parmi les situations rencontrées par les archivistes, on peut citer entre autres :

- des rayonnages surchargés avec des dossiers rangés à plus de 2,5 m de hauteur, trop lourds, trop serrés, occasionnant des chutes de dossiers et des difficultés d'extraction/de rangement (avec des risques forts de troubles musculosquelettiques)
- des allées impraticables avec une mauvaise utilisation des escabeaux voire l'impossibilité de les utiliser. Les agents escaladent les rayonnages avec des risques de chutes et de glissades importants. L'escalade et les grands écarts n'ont plus aucun secret pour nous !
- des destructions qui se poursuivent sans arrêt depuis juin 2022 : nous pourrions aisément participer aux JO 2024 dans la catégorie du lancer de poids car ce sont bien les agents des archives qui jettent dossiers et boîtes dans les bennes.
- des découvertes en tout genre : seringues, bijoux, poches de plasma vides, pacemakers, culottes de patientes, couteaux etc...

L'absence de reconnaissance au sein des services et le manque d'actions concrètes depuis plusieurs années jouent également beaucoup sur le moral et la fatigue de l'équipe.

Cependant, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe encadrante, la sécurité des agents et leur bien-être constituent désormais une priorité. Des actions sont donc en cours pour améliorer le quotidien mais cela demande du temps et des ressources...

Concernant les archives de la médecine du travail, elles sont quant à elles conservées dans un de nos magasins d'archives au même titre que les dossiers médicaux.

Elles sont gardées dans des armoires fermées mais insuffisantes avec deux conséquences :

- les dossiers s'accumulent dans le service de santé au travail.
- les dossiers archivés sont déposés sur des rayonnages ouverts.

Les archives médicales gèrent le transfert des archives vers le magasin puis la destruction en coopération avec la secrétaire ou l'infirmière du service de la médecine du travail. Cela s'ajoute bien évidemment aux missions et charges classiques du service.



Justine Thomas

Responsable des archives médicales
du centre hospitalier de Cornouaille

“



© Archives médicales CHIC



”

Santé au travail, entre théorie et pratique : le cas d'un sinistre

Un des sinistres les plus redoutés dans notre domaine est la fuite d'eau dans un magasin d'archives. J'ai eu la désagréable expérience de faire face à un tel problème. En mentionnant mon expérience avec mon entourage, de brillants et talentueux archivistes, le sujet de ce numéro d'*Archivistes !* a surgi. Comment concilier sinistre et santé au travail ? La question me sembla alors un peu tirée par les cheveux. Mais elle me trotta en tête. Et s'imposa. Aurais-je pu faire mieux ? Avais-je pris des risques inutiles pour sauver du papier ? Regardons cela avec un ton léger.

Un beau jour de printemps, alors que je travaillais dans un de mes locaux d'archives, un collègue de la logistique recherche une fuite et ouvre l'un de mes magasins pour vérification. L'eau y coule abondamment, on place des seaux mais rapidement ils ne servent plus qu'à diriger le flux. Mon collègue court fermer les vannes. Examen rapide de la zone touchée, priorisation en fonction des dégâts. Je décide de ne pas attendre et de sortir rapidement les cartons. C'est parti pour la gestion d'un sinistre durant une semaine. Tout d'abord, j'ai salué l'abondance de matériel à ma disposition. J'ai un chariot, un tabouret pied d'éléphant et un escabeau dans chacune de mes salles. Mais un escabeau n'est pas un parapluie ! J'ai littéralement pris une douche pour retirer les cartons des rayonnages. Petite précision importante, au moment de mettre les bras et la tête sous le déluge, je savais déjà que l'eau provenait de toilettes bouchées. Je n'avais jamais envisagé ce cas de figure, et j'espère que personne ne le subira. Ma démarche ne serait probablement pas recommandée par les directives sur la santé au travail mais le temps compte dans ce genre de situation d'urgence.

Ensuite, dans un domaine où les cartons peuvent nous tomber sur la tête ou sur les pieds, une mesure importante avant d'aller dans les salles d'archives est de mettre ses chaussures de sécurité. Tout le monde le fait, j'en suis sûr. Ces chaussures préviennent également les glissades sur surface humide de type métallique, sur un escabeau par exemple. Ma paire de chaussures est inspirée d'un modèle professionnel, j'ai donc eu la chance de rentrer sans avoir chu et les pieds secs, les seuls qui le sont restés au final. Petit aparté, d'un point de vue santé dans la vie, être trempé dans un environnement frais (moins de 20°C quand il en faisait 30 dehors ce jour-là) n'est pas une idée formidable.

Enfin, un dernier mot pour mentionner les risques de contamination. J'ai été recouvert d'eaux usées. Qu'en est-il du contact de ces eaux chargées de microbes avec mes yeux ou que j'ai ingérées ou respirées ? J'aurais probablement dû porter un masque (que toute entreprise à en abondance désormais) et des lunettes de protection. Mais dans l'urgence, je n'y ai même

pas pensé. J'ajoute que cette contamination aurait également pu se faire par mes vêtements. Une fois les archives évacuées, j'ai pu rentrer chez moi, en voiture prêtée par l'entreprise pour l'occasion, avec mes vêtements souillés.

Pour finir, je souhaite appuyer sur l'importance d'être préparé le plus possible. En cas de sinistre, la décision et la réaction doivent être rapides. Moins de risques sont pris, que ce soit pour les personnes ou les archives, quand la procédure est existante et connue. Disposer de matériel adéquat est un bon pari sur l'avenir, surtout si vous avez des canalisations dans vos magasins. Ayant déjà vécu un cas similaire (où je n'étais pas le pilote de l'action), je n'ai pas paniqué et je me suis concentré sur le sauvetage des archives. Ma conclusion est que je n'ai pas pris de risques disproportionnés pour ma santé qui, hormis un nez bouché et quelques courbatures, s'en est très bien sortie.



Alexandre Costantini
Archiviste à la Caf de l'Essonne



Archives « sauvées » des eaux usées
© Alexandre Costantini

De la solitude de l'Autorité de tiers-archivage

Être Autorité de tiers-archivage de données publiques au sein d'un tiers-archivage privé est, sauf à n'avoir aucune considération pour sa propre fonction, une lutte de chaque instant tant les obligations afférentes sont antinomiques de mercantiles intérêts. Retour d'expérience.

Le contexte du tiers-archivage de données publiques par des acteurs privés, encadré jusqu'à 2020 par le seul agrément des Archives de France, impose désormais d'obtenir la certification NF 461 par Afnor Certification : un agrément délivré par le préfet du département où se situe le siège social du prestataire demeurant nécessaire, mais de pure forme. Il s'agit de prestations soumises à un cadre légal, réglementaire et normatif très stricte, le prestataire n'y dérogeant pas. Malheureusement, bien des failles passent au travers des mailles du filet¹. L'Autorité de tiers-archivage (ATA) est donc le garant du bon respect de l'ensemble des règles et des procédures, même si le souci de conserver son emploi l'emporte trop souvent sur l'intégrité de sa fonction.

« L'Autorité de tiers-archivage (ATA) est le garant du bon respect de l'ensemble des règles et des procédures, même si le souci de conserver son emploi l'emporte trop souvent sur l'intégrité de sa fonction. »

Une première opposition se produit avec les clients, producteurs ou directions des systèmes d'information. La notion de contractualisation, donc d'un client donneur d'ordres, impacte sensiblement le niveau relationnel. L'ATA impose les garde-fous en termes de droits des utilisateurs du

client sur le système d'archivage électronique, quand le client dispose d'archives, et s'oppose sans réserve à toute demande d'opérations archivistiquement inacceptables, y compris au moment de la réversibilité des données et particulièrement de leur destruction. La réticence vient aussi, bien que plus rarement, d'autorités de contrôle scientifique et technique (CST) peu au fait de l'archivage électronique et encore moins de son externalisation. La réforme de 2020 y remet salutairement de l'ordre, car cela nuisait auparavant à l'activité du tiers-archivage, bien obligé de rentabiliser à court terme ses investissements.

La seconde opposition, majeure cette fois, conduit à une forte souffrance morale si on s'y attache consciencieusement et est interne au prestataire donc *de facto* invisible à l'extérieur. En effet, le seul but d'une direction commerciale est de faire toujours plus de chiffre d'affaires, l'évergétisme n'étant pas de mise dans un système perverti par les primes à la vente. L'ATA se trouve donc devant le fait accompli, pas automatiquement intégré à l'avant-vente, ce qui l'amène à régulièrement s'opposer avec verve aux commerciaux et à relativiser sur ce qui est réalisable et les modalités pour y parvenir. L'animosité de la direction commerciale est très forte à l'égard de l'ATA, considérée comme un empêchement de vendre de tout et de rien, pour ne pas dire plus.

La pire situation, qui n'est pas systématique mais que j'ai vécue moi-même ces quatre dernières années, est la pression d'une direction générale préférant l'insincérité totale de sa démarche de tiers-archivage agréé et l'appât du gain, quel qu'en fût le coût éthique et moral, deux injures en ce milieu. Il me fallut donc m'y opposer avec toute l'intégrité qui est la mienne, pour préserver non seulement l'ensemble de nos clients, mais aussi, bien que ce ne sera naturellement jamais reconnu, la société elle-même, juridiquement et légalement. Outre l'accentuation d'une dépression depuis quelques années, mon action me valut une sérieuse mise au placard et un écartement de communications dont je dusse pourtant être le premier destinataire en contexte de retrait de l'agrément. Au moins, j'ai réussi à conserver mon honneur et la confiance de nos clients, qui me le rendent toujours bien depuis que j'officie dans la sphère privée.

Certes, j'aurais pu me comporter en bon petit soldat et attendre sereinement ma paye, mais je n'aurais pas été digne d'être l'archiviste que je suis, ni de mon nouveau professionnel par un retour dans le service public.



Antony Belin
Administrateur du système
d'archivage électronique (SAE)
Direction des Archives
départementales des Yvelines (DAD 78)

1. Cf. ma série d'articles en cours « Mercredi, c'est Archi' » sur LinkedIn abordant très précisément toutes ces questions.

La quête du chariot parfait : à la recherche de matériel adapté aux archivistes et aux contraintes de circulation

Le service des archives Nouvelle-Aquitaine se compose de onze agents répartis sur trois sites : Bordeaux, Poitiers et Limoges. Sur le site de Limoges, les archivistes sont deux. La Maison de Région, construite à la fin des années 1980, comprend des locaux de conservation d'archives situés dans deux bâtiments opposés. Les deux archivistes sont amenées à circuler quotidiennement dans ces bâtiments (dans le cadre de la collecte ou pour relier les deux locaux de conservation).

Dans le cadre d'une visite médicale de routine, une des archivistes rencontre l'infirmière de prévention, récemment recrutée. Au fil des échanges cette dernière découvre le métier d'archiviste : ses contraintes au quotidien, la manutention, l'accessibilité des bâtiments, le matériel souvent inadapté (chariot)... L'archiviste présente déjà des pathologies, notamment une hernie discale. L'infirmière, alertée, planifie avec le médecin de prévention une rencontre *in situ* avec les deux archivistes limougeaues.

Lors de cette rencontre, les archivistes — chariots en main ! — effectuent, en compagnie du médecin, de l'infirmière et de leur assistante, les trajets empruntés régulièrement dans les bâtiments. Armées de bloc-notes et appareils photos, elles listent toutes les incohérences : seuils de porte d'une hauteur de cinq centimètres, pannes des monte-charges, pavés, absence de grilles sur les rigoles, pentes de rampes d'accès supérieures à 10 %, rampes de parking, etc. La suite de la visite se poursuit dans les magasins de conservation où les archivistes font la démonstration des manipulations les plus fréquentes. Là encore : effroi ! Le médecin du travail constate que toutes les cases « risques de troubles musculosquelettiques » sont cochées.

Le compte-rendu de la visite est transmis. La piste de l'exosquelette est privilégiée mais vite abandonnée. En effet, un modèle pour soulager les bras, un autre pour soulager les lombaires sont testés sauf que les deux ne peuvent être portés simultanément et l'archiviste se trouve face à un dilemme : remplir les étagères du haut ou seulement celles du bas ! Les modèles ne sont pas adaptés aux morphologies des deux archivistes (au féminin).

Commence ensuite la quête du chariot parfait. Tenant compte du matériel existant, des contraintes bâtimentaires et des besoins émis par les archivistes, le service « Maintien dans l'emploi » gérant l'aménagement des postes, étudie les modèles du marché. Les critères sont nombreux : capacité de charge, maniabilité, poids, roues directionnelles, adapté en extérieur, permettant de travailler en hauteur... En plus des critères techniques s'ajoutent les contraintes liées aux modalités d'achat des entreprises et les tarifs. Par exemple, il n'a pas été possible de tester avant achat le matériel et les modalités de retour en cas d'insatisfaction ont dû être redéfinies en amont avec les entreprises. Huit mois plus tard et après l'obtention d'une reconnaissance de

la qualité de travailleur handicapé (reconnaissance indispensable pour permettre cet achat par la Direction des ressources humaines), un chariot répondant au mieux à ce cahier des charges est commandé. Le chariot idéal n'existant pas, des ajustements seront « faits maison » pour l'adapter encore plus aux besoins (changements des roues en quatre roues directionnelles par exemple) !

L'aménagement des bâtiments pour la circulation avec ce nouveau chariot se fait petit à petit ; par exemple, couvrir les rigoles sur un mètre pour permettre le passage d'un chariot. La prochaine acquisition serait une rampe de seuil portable. Tous ces menus ajustements seront également déployés sur les sites de Bordeaux et Poitiers sur lesquels les archivistes rencontrent des problématiques de circulation et de manutention.



Charlotte Bercut

Archiviste à l'unité Sécurisation et gestion du patrimoine archivé région Nouvelle-Aquitaine



Charline Chignat

Responsable de l'unité Sécurisation et gestion du patrimoine archivé région Nouvelle-Aquitaine



Formez vos nouveaux arrivants : adoptez la démarche Tutoprev'

Conservons les archivistes dans d'aussi bonnes conditions que les archives.

Dans le cadre de ma profession d'archiviste, j'ai eu la chance de suivre une formation de sauveteur-secouriste du travail (SST). En dehors de la formation au secourisme, le rôle du SST est d'être un acteur de prévention des risques professionnels. À la suite de cette formation, en me basant sur mon expérience professionnelle et personnelle, j'ai pu faire deux constats : Dans ma vie professionnelle, un manque de formation aux risques et ce, quel que soit l'employeur, mon employeur actuel ayant en fait été le seul à m'offrir une telle formation.

Dans ma vie personnelle, en tant que patient, la méconnaissance profonde de mon médecin généraliste, voire de la médecine du travail, concernant les risques du métier, ce qui peut être un problème pour le diagnostic et la reconnaissance de pathologies liées au travail.

J'ai lancé un sondage sur les réseaux sociaux (Facebook et X) et en faisant une moyenne des deux sondages, le constat était sans appel : environ 90 % des sondés n'ont jamais suivi une formation de prévention à la suite de leur embauche.

Or, pour citer la Caisse Primaire d'Assurance Maladie : « En tant que chef d'entreprise, vous avez l'obligation de proposer une formation à la sécurité à vos nouveaux embauchés (art. L4141-2 du Code du travail). Vous devez également les informer (art. L4141-1 du Code du travail) sur les risques liés à leur activité professionnelle.¹ »

C'est d'autant plus problématique que, dans le monde de l'emploi, près de 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des 3 premiers mois après l'embauche et un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.²

C'est donc en premier lieu une obligation légale, mais pas seulement. Si le SST est le premier acteur de prévention, la sécurité au travail est bel et bien l'affaire de tous. Nous sommes tous concernés par la santé et le bien-être des employés, du manager aux collègues : une absence imprévue d'un employé, c'est une charge de travail supplémentaire pour les autres ou du retard sur les tâches à accomplir. C'est aussi, et surtout, d'éventuelles séquelles pour la personne concernée et tous les problèmes que cela implique (douleurs chroniques, invalidité).

Il est donc important que chaque employé, sans exception, ait acquis les bases en matière de sécurité au travail et sache analyser les risques professionnels afin de les remonter aux personnes habilitées et de prévenir les situations dangereuses.



Heureusement, pour aider à cette formation et à la sensibilisation, des outils existent : l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a mis en place une démarche Tutoprev'³, plus précisément Tutoprev' accueil. Ces supports de formation comprennent une partie destinée au nouvel arrivant et une autre destinée à la personne chargée de l'accueil et mettent l'accent sur les mesures de sécurité et l'identification des risques professionnels pour la santé.



Logo de la partie accueil de Tutoprev' (INRS)

En raison du caractère « hybride » de notre profession (tantôt employé de bureau sédentaire, tantôt manutentionnaire), il n'y a bien évidemment pas de support spécifique aux archivistes, mais je recommande particulièrement l'usage des supports destinés à la logistique et au travail du bureau.

Bien évidemment, cela pourra éventuellement s'accompagner de la remise des équipements de protection individuels (EPI). Ils sont relativement peu communs dans la profession, alors que le port de charges lourdes devrait au moins inclure le port de chaussures de sécurité.

Un archiviste averti en vaut deux. En assurant une formation de sécurité, vous contribuerez à préserver le capital santé de vos collaborateurs. Après tout, que valent une ou deux journées de formation et de sensibilisation contre des semaines d'arrêt ?



Mickaël Fournier

Archiviste prestataire et SST au sein du Pôle Archivage Conseil (PAC) chez AGS Records Management Management

1. <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/formation-securite-entreprise>

2. <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/planaccidentstravailgravesmortels2022-2025.pdf>

3. <https://www.inrs.fr/demarche/nouveaux-embauches/demarche-TutoPrev.html>

Être assistant·e de prévention au sein d'un service d'archives

Olivier Fiot est responsable technique du bâtiment et chargé de la conservation des fonds aux Archives municipales de Rennes. Il nous explique son rôle d'assistant de prévention au sein de l'équipe.



Depuis quand exercez-vous ce rôle ?

J'ai commencé comme agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) en 2001. Mon rôle s'est précisé progressivement. J'ai suivi dès le départ des formations en interne proposées par le service Qualité de vie professionnelle (SQVP), que j'ai complétées ensuite : sauveteur secouriste du travail (SST) et service de Sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP) niveau 1.

En quoi consiste votre rôle d'assistant de prévention ?

Je suis chargé d'assister et de conseiller la directrice dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnels et des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Je complète aussi, aidé d'une collègue, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

De quels risques parle-t-on ?

Au quotidien, les risques liés aux incidents ou petits travaux (poussière, bruit, accès, risques de chute, risques électriques). Sur le plus long terme, les risques liés à nos missions spécifiques et à notre environnement de travail. Pour les identifier, nous avons été aidés par une collègue ergonomiste en interne, pour dresser un diagnostic de nos situations de travail et expérimenter du matériel (chariots élévateurs). Progressivement, nous avons adapté nos postes de travail (changement des fauteuils avec accoudoirs, réglage de la hauteur et de l'orientation des écrans, souris ergonomiques). Nous nous sommes dotés de chariots de différentes hauteurs, avons amélioré nos techniques de portage de boîtes (vigilance gestes et postures) et fait refaire l'enrobé entre nos deux bâtiments pour limiter les vibrations et secousses des chariots lors des transferts de boîtes.

Et qu'en est-il de la prévention des risques majeurs ?

Pour les gros travaux dans le bâtiment qui nécessitent échafaudages ou grosses manutentions, la sécurité du chantier est assurée par nos collègues du service Gestion des risques urbains. De mon côté, je veille à bien informer mes collègues, à vérifier que les procédures soient respectées par les entreprises et à faire remonter les problèmes éventuels.

Pour faire face aux risques de danger immédiat (intrusion, agression), nous avons aussi commencé à rédiger, avec le SQVP, un plan particulier de mise en sécurité (PPMS) des agents et du public (fermeture, aménagement d'une zone de confinement).

Enfin, nous avons rédigé en 2021 notre plan d'urgence. C'est un travail de longue haleine qui a impliqué tout le service, en collaboration étroite avec les pompiers. Une rupture de canalisation fin 2022 nous a permis de tester son efficacité grandeur nature !

Concrètement, en quoi consiste votre rôle ?

Au quotidien, surtout à sensibiliser les collègues aux bonnes pratiques ! J'organise une visite sécurité du bâtiment à toute nouvelle arrivée dans l'équipe. J'interviens également en groupes de travail (accessibilité) et en réunion de service pour rappeler les protocoles, les gestes et postures ou proposer, par exemple, un échauffement articulaire matinal !

Je veille à la bonne tenue du registre de sécurité par les techniciens qui interviennent dans le bâtiment et j'ai aussi rédigé des protocoles de sécurité simplifiés afin de faciliter leur utilisation (accès au bâtiment, magasinage, ronde, évacuation incendie, etc.).

J'essaie aussi d'être vigilant face aux signes de fatigue ou d'usure de mes collègues, d'être à leur écoute et de les orienter au besoin. Je suis par ailleurs depuis peu, avec une autre collègue du service, référent VSS (Violences sexistes et sexuelles).

Quelles sont les conditions qui favorisent votre rôle d'assistant de prévention ?

J'ai l'écoute et le soutien de ma hiérarchie, pour suivre des formations et prendre des initiatives, et je suis bien identifié sur ces missions par mes collègues qui sont conscients des enjeux.

J'ai aussi la chance d'exercer un poste étroitement lié à mon rôle d'assistant de prévention. Quand je mets en place la zone de quarantaine pour les documents et prévois du matériel adapté pour leur dépoussiérage, j'agis dans les deux domaines à la fois !

Propos recueillis par
Violaine TISSIER-LE NENAON

Le Centre de gestion de la Charente-Maritime, la santé au travail et les archives

Le Centre de gestion de Charente-Maritime (CDG17) est créé en application actuelle de l'article 13 de la loi du 26 janvier 1984 et reprend les activités du Syndicat des Communes. Il agit pour le compte de plus de 640 collectivités et établissements qui lui sont affiliés. Il s'est vu confier par la loi de nouvelles compétences qui, depuis, n'ont cessé d'évoluer. Les autorités territoriales sont, quant à elles, chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité (décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié).

C'est dans ce contexte que le CDG17, qui accompagne les employeurs publics, a mis en place une offre de services relative à la santé au travail.

Des activités humaines, une production documentaire

Ces missions nombreuses ne se réfèrent pas seulement à la médecine préventive et couvrent autant la santé que la prévention : secrétariat du conseil médical, contrat mutualisé d'assurance statutaire, protection sociale complémentaire, maintien dans l'emploi (cel-

lule handicap), prévention et sécurité (risques psychosociaux, assistants de prévention, accompagnement en ergonomie, document unique). Les différents acteurs apportent une expertise et sont organisés en équipe pluridisciplinaire autour de médecins, psychologues, ergonomes, préventeurs ou agents chargés de la mission d'inspection. De ces activités résulte une production documentaire.

Celle-ci est importante, plusieurs dizaines de mètres linéaires ou plusieurs Giga octets et parfois de conservation longue, jusqu'à 80 ans pour les dossiers du conseil médical. Si le CDG17 accompagne les employeurs il n'est pas pour autant le producteur et n'organise pas toujours la conservation. Dans le cas des demandes d'information après le délai légal de conservation, il est important pour le CDG17 de faire comprendre cette subtilité auprès des affiliés. Cette production est transversale et concerne autant les services de la santé au travail que les services liés à la carrière et aux instances paritaires : Comité social territorial, formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ou encore le service en charge des marchés publics dans le cadre de l'assurance statutaire. Elle est aussi liée aux prestataires ou consultants extérieurs (courtier, médecin).

Des enjeux multiples pour l'archiviste

En premier lieu, il accompagne l'organisme en mettant en place les règles du *records management*. Les tableaux de gestion rassemblent des délais et des sorts déjà connus mais nécessitent également de s'interroger sur les nouveaux services à l'instar du dispositif de signalement : quelle production ? Quelle valeur ? Ces interrogations sont tout autant utiles pour la production interne au CDG17, celui-ci étant aussi un employeur public.

Il prend également en considération la communicabilité de ses archives dans le cadre de la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008. Dans le domaine de la santé au travail, les délais spéciaux concernent la protection de la vie privée (50 ans) et le secret médical (120 ans). C'est aussi dans ce cadre que la conformité avec le Règlement général de la protection des données (RGPD) et la violation de données est abordée tant avec les éliminations réglementaires (droit à l'oubli) que les traitements à des fins archivistiques ou historiques (devoir de mémoire).

Enfin, il intègre dès la création des documents, les enjeux de la dématérialisation (saisines sur le portail PEP's pour la cellule handicap, dépôts sécurisés sur la plateforme Bluefiles, organisation de webinaires, usage de la signature électronique). Comment alors collecter cette production ? Comment la conserver de façon intégrée et authentique ? Autant de questions sur les possibilités d'un système d'archivage électronique (SAE) agréé ou d'un coffre-fort et surtout sur la possibilité d'en bénéficier.

À l'instar des services de médecine et plus généralement des employeurs, le CDG17, en tant que producteur ou en tant qu'accompagnant, répond aux mêmes problématiques de la collecte, de la conservation et de la communication des archives de la santé au travail et offre de belles perspectives aux archivistes des Centres de gestion.



Sonia Maillet
Archiviste
Centre de gestion (FPT)
de Charente-Maritime

« Les différents acteurs apportent une expertise et sont organisés en équipe pluridisciplinaire autour de médecins, psychologues, ergonomes, préventeurs ou agents chargés de la mission d'inspection. »

Témoignage d'un·e archiviste en centre hospitalier

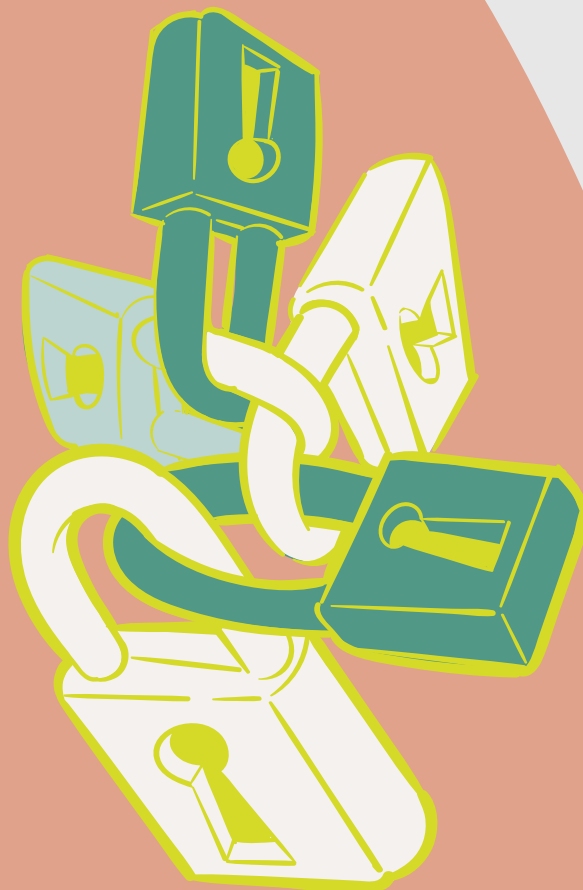
Abandonnées derrière un grillage cadenassé, dont personne n'a la clé, au fin fond d'un sous-sol sans ascenseur, les archives du service de santé reposent en paix.

Pourtant associées à la carrière des agents publics, ces archives doivent faire l'objet d'un traitement particulier et d'une conservation longue. La loi du 2 août 2021 sur le renforcement de la prévention en santé au travail précise certaines règles et l'article 1er du décret n° 2022-1434 du 15 novembre 2022 relatif au dossier médical en santé au travail modifie l'article R.4624-45-9 du Code du Travail et stipule une conservation « pendant 40 ans à compter de la date de la dernière visite ou examen du titulaire au sein du service de prévention et de santé au travail concerné », et « Par dérogation à l'alinéa précédent, lorsque la durée de conservation d'un dossier médical en santé au travail devrait s'achever avant la durée mentionnée aux articles R. 4412-55, R. 4426-9 et R. 4451-83, la conservation du dossier est prorogée jusqu'aux échéances prévues par ces articles ».

Dernièrement, sollicité·e pour transférer ces archives pour cause de travaux, et malgré une décennie à rencontrer le service de santé de mon établissement, j'ai pu constater que les archives sont restées en l'état montrant clairement le désintérêt total du service pour ses archives, à l'heure même où nous parlons de prévention, de sécurité et de qualité de vie au travail.

Anonyme

« Malgré une décennie à rencontrer le service de santé de mon établissement, les archives sont restées en l'état montrant clairement son désintérêt total pour ses archives. »





Conclusion

La manutention et le travail sur écran sont souvent les premiers risques évoqués par les archivistes. Loin d'être un inventaire exhaustif, ce dossier en a listé beaucoup d'autres et notamment les risques psychosociaux. Peut-être moins perceptibles, ils sont tout aussi préjudiciables pour la santé et doivent donc être pris en compte. Les actions de prévention et d'accompagnement des services de santé au travail permettent de proposer des solutions. Nous espérons que ces partages vous auront intéressés, peut-être que vous vous retrouverez dans certaines situations décrites. Ce sujet reste évidemment très vaste et beaucoup de questions subsistent, notamment sur le traitement de ces problématiques dans les autres pays.

Coordination : Émilie Fromont et Aurélie Leroy-Frangeul